



Dakar, le 28 octobre 2024

NOTE SUR LES INSCRIPTIONS

1. Tirer une liste signée par les candidats pour leur permettre de confirmer la saisie. Le candidat signe obligatoirement au niveau de la colonne « nom » tout juste à la fin du nom de famille.
 - Pour confirmer l'exactitude des informations saisies par l'établissement le candidat met la mention « lu et approuvé » (LEA) à côté de la dernière colonne.
 - Cette liste doit être contresignée par le chef d'établissement et déposée à l'Office du Baccalauréat au moment de la réception ;
 - Les corrections se feront jusqu'au 28 février 2025, au-delà de cette date elles le seront après la session normale du baccalauréat.
2. L'usage du téléphone est strictement interdit dans la salle de réception.
3. La date de clôture pour la délivrance des vignettes est fixée au 10 janvier 2025
4. Les établissements qui remettent leur clé le 10 janvier 2025 (à la dernière heure) sont tenus de déposer leurs dossiers conformes au contenu de la clé au plus tard le 17 janvier 2025.


Office
du
Baccalauréat
Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE